

Les Nouvelles de Bourg-la-Reine

numéro 18 - novembre 2007



**P
A
R
T
I

S
O
C
I
A
L
I
S
T
E**

Le temps est venu, naturellement

Bourg-la-Reine a changé. Bourg-la-Reine a besoin d'une équipe municipale adaptée à ce nouveau visage. C'est aussi simple que cela.

Les 9 et 16 mars 2008 auront lieu les élections municipales. L'enjeu est important, car la gestion de la ville influe directement sur la qualité de vie de nos concitoyens ; c'est une magnifique responsabilité. La question est maintenant posée d'un changement d'équipe. Depuis plusieurs années les Réginaburgiens manifestent leur volonté de modernisation. Ainsi, lors des cantonales de 2004, le candidat de gauche a rassemblé 50 % des voix sur la ville de Bourg-la-Reine.

Les raisons de ce désir de changement sont diverses. Il faut tenir compte de l'arrivée d'une population jeune dont les souhaits doivent être entendus. Il faut écouter les habitants qui résident hors du centre-ville, se sentent à l'écart et demandent de la cohésion, de l'harmonie, de la solidarité. Il faut entendre ceux du centre-ville, qui souhaitent qu'on prenne à bras le corps la question cruciale du plan de circulation. De façon générale, la politique municipale doit valoriser les atouts dont elle dispose et répondre aux attentes de ses habitants, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes.

Durant la campagne qui s'ouvre, nous parlerons plus de l'avenir que du passé. D'ailleurs tout n'est pas noir bien sûr dans le bilan du maire sortant, mais la comparaison avec les villes voisines n'est pas à son avantage. Il est vrai que son équipe municipale est minée par les divisions.

L'élection se fera sur le programme et sur la crédibilité de celles et ceux qui le portent. Le passé et le présent plaident en notre faveur, qu'il s'agisse, par exemple, du travail de terrain au profit des écoles ou des quartiers, ou du travail de dossiers au sein du conseil municipal. C'est déjà là que se situe sans doute l'une des clés de notre progression, élection après élection. C'est là, certainement, que se joue la victoire.

Le temps est donc venu, naturellement, sans surprise et sans bouleversements, de choisir une nouvelle équipe municipale. La constitution de notre liste sera fondée sur la compétence et le rassemblement. D'ores et déjà nous avons le plaisir d'annoncer que les Verts et le Parti socialiste se sont mis d'accord dès maintenant pour porter ce rassemblement.

Ce n'est là qu'un début. Que tous ceux qui souhaitent participer à ce beau défi nous contactent au plus vite.

Chacun en a conscience : des changements sont nécessaires. Une ville plus ouverte sur les jeunes, plus solidaire, plus harmonieuse, plus écologique, plus dynamique : nous précisons tous ces thèmes durant la campagne. Pas de table rase, bien sûr ! Pas de sectarisme ! Ce qui marche bien, on le gardera. Mais il faut aller plus loin. Car notre ville le mérite. Car vous le méritez.

Denis Peschanski

✂ -----

Je souhaite prendre contact pour les prochaines élections municipales

NOM Prénom

ADRESSE

Téléphone Profession (facultatif)

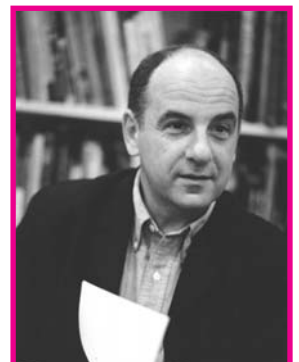
Courrier électronique

Date

Signature

à retourner au Parti socialiste B.P. 13 92340 BOURG-LA-REINE

ou téléphoner au 06 81 70 10 32 Notre site : <http://www.ps-blr.com>



Le contrat municipal

Les élections municipales approchent. En mars 2008, vous aurez à élire une nouvelle équipe et un nouveau maire. Nous souhaitons ouvrir cinq grands chantiers :

- o- une ville pour l'enfance et la jeunesse
- o- une ville harmonieuse
- o- une ville cohérente
- o- une ville dynamique
- o- une ville belle et écologique

Tout au long de la campagne, nous développerons des propositions précises en écho à vos besoins et à vos aspirations, avec toujours le souci de l'intérêt général. Nous vous présentons aujourd'hui les réflexions de deux Réginaburgiens sur deux des thèmes mentionnés (voir page 3). À bien des égards, elles expriment les attentes des habitants et ouvrent des pistes pour améliorer la vie quotidienne.

Mais dans un premier temps, parlons de la méthode de travail et du contrat que nous vous proposons.

Informer et s'informer pour mieux agir

Le premier défi à relever est, bien sûr, celui des liens à tisser avec les habitants en communiquant sur les problèmes qui se posent dans la ville, et en organisant des rencontres régulières.

Cela passe donc par une information complète, transparente, sans calcul. Nous vous en fournissons deux exemples dans ce journal : l'affaire du marché de Bourg-la-Reine (pages 4 et 5) et le changement de plan de circulation sur le boulevard Joffre (pages 6 et 7).

Cela passera au cours du mandat municipal par des comptes rendus réguliers, quartier par quartier ou thème par thème, comme le pratique la Ville de Paris, à une autre échelle bien sûr. Mais la communication doit aller dans les deux sens. Les associations, si dynamiques dans notre ville, sont les interlocuteurs privilégiés car elles expriment les souhaits des usagers de la politique de la ville. De façon permanente, il faut savoir réagir rapidement aux dysfonctionnements constatés par les concitoyens. Un trou dans la chaussée, un arbre qui menace de tomber, une porte

d'entrée cassée au bas d'une HLM municipale : que ce soit la mairie directement, ou les services qui en dépendent, la rapidité de la réaction est cruciale. Des améliorations sont à noter depuis quelques mois avec l'ouverture d'un numéro spécial à la mairie. Il faudra s'en inspirer, car la résolution des petits ennuis de la vie quotidienne est une des clés du bon vivre ensemble.

Moderniser la gestion pour être plus efficace

Un autre vaste défi tient dans l'organisation interne. Tenons-nous en ici à quelques idées forces. Les employés municipaux ne sont pas une charge pour notre ville ; ils sont une richesse et une chance.



Acteurs indispensables de la bonne marche de la ville, ils seront d'autant plus efficaces qu'ils sauront compter sur la confiance des élus. Ils peuvent contribuer à améliorer la gestion des ressources si on leur en donne les moyens. Nous prévoyons ainsi de confier à l'un d'entre eux la recherche des subventions auxquelles la ville peut prétendre :

celles de la communauté d'agglomération, du département, de l'État et de l'Europe. Nous gardons en mémoire, comme un contre-exemple et un gâchis, la gestion du ramassage des ordures ménagères : faute de s'être mise à temps au tri sélectif, notre commune n'a pu profiter des subventions incitatives proposées alors par l'État.

Ces quelques exemples nous rappellent que la ville doit mettre en œuvre des méthodes modernes de gestion, en suivant le triptyque : objectifs, moyens, résultats. Il s'agit donc de définir précisément les *objectifs* et les *moyens* à mettre en œuvre pour les réaliser. Nous proposons, à échéances régulières, de faire évaluer les *résultats* obtenus de façon indépendante et transparente.

Enfin, la présence de l'opposition ne doit pas être conçue comme un obstacle, une entrave, une gêne. Si, comme nous l'espérons, vous nous faites confiance, demain, pour gérer la commune, nous saurons non seulement respecter strictement les droits de l'opposition, mais aussi l'écouter. Aucune majorité ne peut prétendre détenir le monopole des bonnes idées.

Denis Peschanski

pour Bourg-la-Reine

Une ville belle et écologique

Depuis quelques mois, les Réginauburgiens bénéficient de l'agrément d'une voie piétonne rue Roeckel. C'est très positif mais, à partir de cette initiative, développons une vraie ambition pour la ville, en créant un cœur de ville plus large et plus convivial qui engloberait le marché, la place Condorcet et les abords de la mairie. D'autres villes y sont parvenues telles nos voisines Sceaux, Antony ou Fontenay-aux-Roses. Alors pourquoi pas Bourg-la-Reine ?

La particularité de Bourg-la-Reine, celle d'être traversée par une grande voie nord-sud (l'ancienne N 20) est un atout, mais elle suscite aussi nombre de nuisances. Multiplions les efforts pour l'aménager et l'embellir. La vie des riverains et des passants est rendue difficile par la circulation de transit. Beaucoup hésitent à remonter ou à traverser pour leurs achats l'une ou l'autre branche de la N 20 (D 920), dont la vocation commerciale doit être protégée. Il faut ainsi prévoir des commerces au pied des futurs immeubles au carrefour Général Leclerc - rue de la Bièvre pour animer la grande avenue. Les décideurs misent, à juste titre, sur le déménagement de la Poste pour inciter les Réginauburgiens à aller dans ce secteur. On doit alors offrir aux habitants l'opportunité de découvrir de nouvelles vitrines. C'est une occasion dont il faut profiter.

Peu de piétons se hasardent rue de Fontenay et avenue de Montrouge, autres grands axes de circulation. Le flot des voitures, le mauvais état des trottoirs et de la chaussée n'engagent guère à la promenade. Il est souvent périlleux de pousser un landau, tirer un caddie™ ou de se déplacer en fauteuil roulant dans certaines rues, notamment rue des Blagis sous le pont du RER, car les trottoirs sont trop étroits.

Une réflexion d'ensemble portant sur tous les modes de déplacements dans la ville, — voiture, vélo ou marche à pied — doit être menée. Le réaménagement de l'espace urbain est bien à l'ordre du jour pour rendre la ville plus belle et plus accueillante aux habitants et aux commerces.

Annie

Une ville dynamique

Avec 3 000 emplois pour 18 200 habitants, soit un emploi pour 6 habitants, Bourg-la-Reine se situe à un niveau tout juste honorable de développement économique. Certes, chaque commune a sa propre géographie et sa propre histoire, mais la situation de notre ville appelle une nouvelle dynamique au risque de voir son évolution menacée.

En premier lieu les commerces, l'artisanat et les services méritent d'être développés, c'est plus de choix en habillement, traiteurs, décoration... (du bon marché au haut de gamme) ; c'est aussi plus de proximité : réparation / installation, crèches, aides à domicile...et plus de diversité pour répondre aux besoins de tous.



Ensuite la présence d'entreprises doit être fortement encouragée. Après l'occasion manquée d'installer l'antenne EdF Île-de-France Sud (800 emplois !), ce fut la débâcle du départ de Danone-Volvic. La baisse des revenus de la taxe professionnelle témoigne, depuis de nombreuses années, d'une gestion municipale peu brillante, qui ne sait pas attirer les entreprises. Sources de revenus pour la commune, les entreprises contribuent aussi à forger son image. Quelle vocation demain pour Bourg-la-Reine ? Pourquoi ne pas devenir par exemple un pôle reconnu de recherche et développement (start-up et spin-off) ? Notre ville dispose pour cela d'une situation exceptionnelle à mi-chemin entre les centres de recherches parisiens et ceux d'Orsay ou Saclay. Comment s'inscrire aussi dans la dynamique économique prometteuse liée au développement durable ?

Enfin, en matière culturelle Bourg-la-Reine dispose de nombreux atouts pour rayonner au plan régional comme national. Un ou plusieurs événements majeurs (fêtes, festival, forums...) pourraient être organisés sur des thèmes déjà ancrés dans l'histoire brillante de la ville : poésie, littérature, psychologie, histoire... Une offre culturelle de proximité pourrait aussi se développer par la création de salles de quartier et par l'étude de faisabilité d'une salle dédiée au cinéma.

Marc



Document : l'affaire du r

La mairie de Bourg-la-Reine rappelée à l'ordre

Comme le fait la Cour des comptes au niveau national pour les grandes administrations publiques, les chambres régionales des comptes sont chargées de suivre les collectivités territoriales. C'est donc tout naturellement que la chambre d'Île-de-France a rendu son rapport sur la gestion de notre ville. Il couvre la période de 1995-2000, mais a été remis en octobre 2003. Compte tenu de la capacité d'autofinancement de la ville, la situation financière de la ville est jugée satisfaisante. Parce que les citoyens ont droit à une information honnête, nous tenions à le dire, même si cela s'explique pour partie par un certain immobilisme et un manque d'ambition qui contrastent avec de nombreuses villes voisines, de droite comme de gauche. On doit pouvoir faire plus et mieux en gérant bien.



Nous souhaitons revenir cependant sur ce rapport car est posée une question qui nous est chère, celle du marché de Bourg-la-Reine.

Le contrat de délégation

Le service est confié, par traité de concession, à Messieurs Auguste et Géraud, mandants de la société anonyme « Les Fils de Madame Géraud ». Le traité actuellement en vigueur, signé le 13 avril 1988 et succédant au précédent traité du 8 février 1967, confie au concessionnaire « la charge et le monopole de perception des droits de place, de déchargement et autres taxes dues par les usagers [les commerçants du marché] » ainsi que « le service général du marché ». Nous aimons tous ce marché et regrettons déjà son aspect : quand on compare avec ceux de Sceaux ou de Fontenay, on est frappé par le manque d'entretien des lieux ; un simple coup de peinture suffirait, et un meilleur éclairage, pour nous satisfaire. Sauf, avon-nous appris, que les co-contractants se renvoient la balle.



Cela peut sembler anecdotique, mais cette situation est liée en fait à un problème plus grave, celui du contrat de concession entre la mairie et la société. Ce

contrat est peu favorable à la commune, donc aux contribuables que nous sommes tous.

Les critiques de la chambre régionale des comptes

La Cour des comptes en 1991, la chambre régionale des comptes d'Île-de-France en 2003, l'ont écrit. Leurs principales critiques ?

- la commune est liée au même concessionnaire depuis 1967 et jusqu'en 2010, chaque fois pour plus de vingt ans, et ne peut pratiquement pas résilier le contrat avant l'échéance ;

- le fonctionnement du marché était assorti d'une redevance annuelle versée à la commune : le versement en a été suspendu pendant quinze ans, entre 1989 et 2003, au motif que le concessionnaire remboursait à la commune les annuités d'un emprunt de même durée fait par celle-ci pour l'aménagement du nouveau marché ;

- la commune n'a pas prévu, dans le contrat, de moyens de contrôler l'exactitude des comptes rendus financiers annuels qui lui sont produits par le concessionnaire.

Certes, le concessionnaire fait partie des deux ou trois entreprises qui «tiennent» 90 % des marchés d'Île-de-France, et la commune ne s'est pas mise dans une situation de force pour négocier un contrat moins déséquilibré. Dès 1991, le maire, répondant à la Cour, faisait tristement aveu d'impuissance : « Peut-être serait-il opportun que tout ne soit pas laissé à la volonté des parties », ce qui voulait dire qu'il avait bien conscience de ne pas faire le poids. À la chambre régionale, en 2003, il précisait « qu'il dispos(ait) d'un pouvoir de résiliation des contrats pour motif d'intérêt général mais que l'indemnité due au co-contractant serait importante ». Que n'a-t-il eu l'énergie et la volonté du maire de Saint-Michel-sur-Orge, dans l'Essonne voisine, qui a résilié son contrat à la suite d'une action en justice « tant en raison des mauvaises prestations du concessionnaire que du caractère abusif de certaines clauses du contrat ». Cet élu voisin ajoute sobrement : « Il est à noter également que la commune a obtenu gain de cause sans avoir à verser une quelconque indemnité au concessionnaire ».

Donc, quand on veut on peut. Encore faut-il vouloir défendre les intérêts des contribuables réginaburgiens et des commerçants du marché.

Ce qui n'a pas été fait par la mairie lorsqu'elle a signé le contrat.

marché de Bourg-la-Reine



Les révélations des Nouvelles de Bourg-la-Reine

Nous apportons ici une preuve supplémentaire, lourde pièce ajoutée au dossier du marché de la ville. Dans tout contrat avec une commune, il est équitable que le délégataire y trouve aussi son intérêt. C'est en substance le sens de la réponse faite par le maire en 2003 aux remarques de la chambre régionale des comptes : « Si la Ville veille à ce que les résultats du concessionnaire ne soient pas excessifs, elle lui assure des résultats acceptables et examine attentivement chaque année les comptes rendus financiers (...). Le gestionnaire a profité d'un résultat maîtrisé par la Ville, un équilibre a été assuré entre les trois acteurs, grâce à l'esprit de responsabilité de chacun ». Notons déjà que le délégataire dégageait avant 2003 une marge confortable de 7 à 12 % par an. La suite est beaucoup plus grave. Au moment où le maire écrivait sa réponse, il savait parfaitement qu'à partir de 2003 et jusqu'à 2010 cette marge allait exploser. Nous avons retrouvé les chiffres que fournit le délégataire lui-même ; ils sont tout simplement publiés en annexe des budgets et des comptes administratifs de la ville.

	Recettes	Résultats avant impôts	Pourcentage
2002 (avant la fin du remboursement de l'emprunt fait par la mairie)	317 632 euro (2 083 666 F)	23 507 euro (154 206 F)	7,5 %
2004 (après la fin du remboursement de l'emprunt)	312 259 euro (2 048 419 F)	149 974 euro (983 828 F)	48 %

Voici les résultats, photocopies à l'appui.

Ainsi, le bénéfice brut a été multiplié par 7 !! Et cela doit durer jusqu'en 2010, fin du contrat, soit durant sept ans. En sept ans, le délégataire peut donc compter sur un bénéfice brut de plus d'un million d'euro (plus de 6,5 millions de francs). Il s'agit à l'évidence d'un **contrat très inégalitaire**. Avec deux victimes : les commerçants du marché et les clients du marché. Les premiers, en payant de tels droits au concessionnaire, doivent pour partie rogner leurs marges. Les seconds sont doublement pénalisés s'ils sont réginaubourgiens : ils paient plus cher les produits, et les recettes fiscales de la ville sont amputées.

Mais ces informations, vous ne les avez jamais trouvées dans le journal municipal. Vous les découvrez dans votre journal, *Les Nouvelles de Bourg-la-Reine*.

Le traité arrive à échéance dans un peu plus de deux ans, c'est-à-dire demain. Si une autre majorité était alors présente, il lui appartiendrait d'être plus vigilante lors d'une éventuelle négociation avec un candidat concessionnaire — l'ancien, ou un nouveau

qui permettrait de faire jouer la concurrence — et d'obtenir un nouveau traité qui sauvegarde mieux nos intérêts. Si les concessionnaires refusent de rééquilibrer le traité, il faudra étudier la possibilité de recourir à l'exploitation en régie directe, comme c'est le cas dans la ville voisine d'Antony.

Si nous sommes cette autre majorité, cette alternative inspirera et guidera notre action en 2010.

Ville de BOURG LA REINE
Comptes de l'Exercice 2002

RECETTES HT		Abonnés	Casuels
Marché du Centre		272 235,34 €	43 784,54 €
Divers		1 612,61 €	
Impayés		0,00 €	
Récupérations elect.		0,00 €	
TOTAL DES RECETTES			
DEPENSES UT			
Redevance			
Achats et Charges Externes			
Impôts et Taxes			
Salaires et Charges Sociales			
Dotation aux Amortissements			
TOTAL DES DEPENSES			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			

Documents fournis par le concessionnaire pour les Comptes administratifs de la Ville de Bourg-la-Reine

258

Ville de BOURG LA REINE
Comptes de l'Exercice 2004

RECETTES		Abonnés	Casuels
Marché du Centre		265 019,92 €	47 535,81 €
Impayés		-2 235 €	
TOTAL DES RECETTES			
DEPENSES			
Redevances			
Achats et Charges Externes			
Salaires et charges sociales			
Dotation amortissements			
TOTAL DES DEPENSES			
RESULTAT COURANT			

Attention, danger !! c

En décembre 2004 (N°11 des *Nouvelles de Bourg-la-Reine*), nous avons été les premiers à vous alerter au sujet du plan de circulation des bus le long du boulevard Joffre. Quelques mois plus tard, fort des précisions que nous avons obtenues, nous diffusions dans le quartier le plan prévu par la RATP.

Aujourd'hui, nous pouvons décrire le plan de circulation qui a été présenté devant le comité de pôle de la gare de Bourg-la-Reine avec, cette fois-ci, l'approbation de Jean-Noël Chevreau, maire de Bourg-la-Reine. Il circulait un temps le bruit que Patrick Devedjian, conseiller général de Bourg-la-Reine / Antony-nord, avait mis le projet dans un tiroir, profitant du fait que la N 20 était devenue la départementale 920 et qu'il avait donc dorénavant autorité sur cette route comme conseiller général. Le résultat est là : le plan de circulation présenté devrait être mis en œuvre d'ici 2010.



En effet, le 24 mai dernier – sans que la population et même les élus n'en aient été informés – s'est tenue la réunion du comité de pôle de la gare en mairie de Bourg-la-Reine en présence du sous-préfet. Il en est sorti un plan de réaménagement de circulations bus, voitures, piétons dont le volet le plus important peut se résumer comme suit :

Entre la gare et le magasin Champion, il est prévu une voie à contresens (vers le bas **en rouge** sur les photos), c'est-à-dire dans le sens gare vers Champion, pour 4 lignes de bus, à savoir les 388, 390, 391 et 394. Aucun arrêt n'est prévu, ce qui implique une certaine vitesse. Cette voie à contresens se situera sur le côté gauche en descendant (entrées de parking, quelques magasins, Champion).

Dans le sens aujourd'hui unique de circulation (de Paris vers la province), viendraient s'ajouter quatre lignes de bus aux trois existantes que sont le 172, le 197 et le 297. On signalera en particulier le cas du 197, le plus fréquent de tous, dont le temps de trajet sera rallongé car il ne disposera plus d'une voie réservée et roulera donc dans le flux des voitures.

La gare de Bourg-la-Reine étant un nœud important de circulation des bus, il est prévu une gare routière, entre les immeubles des 8, 10 et 12 place de la gare et la voie ferrée. Compte tenu du plan de circulation, cela implique pour tous ces bus un demi-tour dans cette vaste esplanade en bordure des immeubles.

Pourquoi sommes-nous opposés à cette fausse bonne solution ?

- Les risques d'embouteillage et d'accidents seront aggravés par la circulation à contresens des autobus, confrontés à des entrées et sorties de garage et du parking Vinci, risques encore eugmentés par le choix « à l'anglaise » de la voie de gauche en descendant ; la RATP annonce 200 passages par jour sur cette nouvelle voie ;

- Le gain de temps annoncé pour les quatre lignes à contresens est une vue de l'esprit, compte tenu du ralentissement inéluctable que ne manquera pas de produire l'encombrement de la rue de Fontenay aggravé par ce dispositif et par le tourne-à-gauche, serré, au niveau du carrefour « Champion » ;

irculation à contresens

- Surtout cela se fait au détriment de la ligne 197 (297) qui est de loin la plus fréquente et dont nous souhaiterions qu'elle le soit davantage pour désengorger la circulation automobile sur ce grand axe nord-sud ;

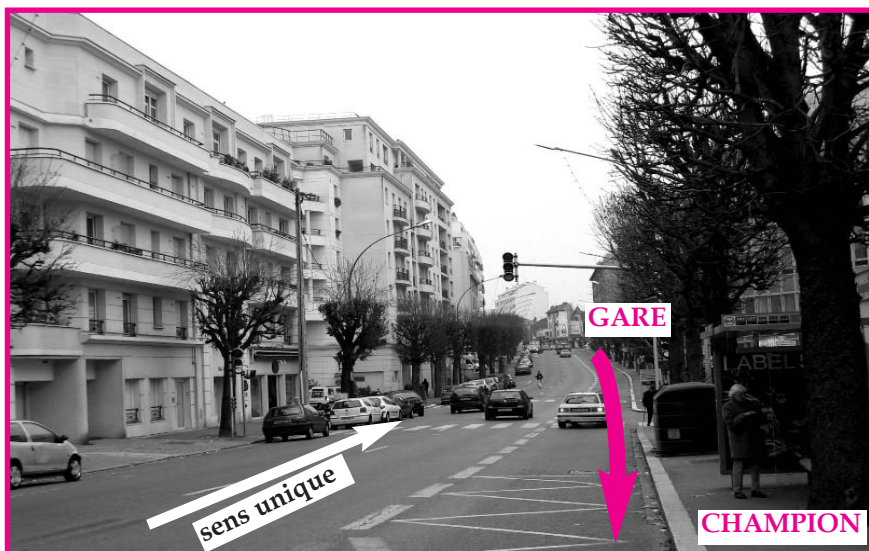
- Les habitants, qui souffrent déjà de la proximité de la voie ferrée, devront en outre supporter les nuisances liées au demi-tour sur la gare routière prévue ;

Cerise sur le gâteau, il faut imaginer la circulation les jours de marché, mercredi et samedi, singulièrement durant les rechargements entre 13 h et 14 h, alors que les camions garés en épi neutralisent deux voies de circulation.

On peut s'interroger sur le niveau de compétence ou de bonne foi des auteurs d'un tel projet qui prétendent favoriser la circulation des bus, des piétons et des cyclistes (au fait, où sont les pistes cyclables dans notre ville ?) et diminuer le nombre d'automobiles sur la N 20 (devenue D 920).

Pourquoi aucune réelle concertation n'a-t-elle été menée sur ce plan de circulation qui dégraderait considérablement, s'il était réalisé en l'état, notre centre-ville ? Depuis deux ans, nous alertons les habitants sur le plan concocté à leur insu. Les commerçants du marché, absents du comité de pôle, sont également les laissés pour compte de la négociation.

Nous savons qu'un plan de circulation, quel qu'il soit, ne peut réunir l'unanimité. Mais il provoquera sûrement des dégâts s'il ne s'appuie pas sur une véritable concertation avec les principaux intéressés : les citoyens.



Avec tous les partenaires, il faut reprendre le dossier et afficher une vraie ambition pour notre ville. Un nouveau plan de circulation ne peut être isolé d'objectifs globaux. On ne résoudra pas tel ou tel problème isolément des autres. Identifions ces problèmes :

- la double saignée de l'ex N 20 qui scinde la ville ;
- l'absence de réel centre-ville ;
- l'absence d'un plan de circulation douce pour ce centre et la ville en général ;
- des installations RATP encore insuffisantes pour accueillir l'un des pôles les plus importants d'Île-de-France, malgré une belle rénovation de la gare ;
- la question des parkings ;
- celle du stationnement des véhicules du marché.

Il faut engager de toute urgence le débat sur le plan de circulation.



Vive la Vélorution !

Nous ne remercions jamais assez le baron Drais, ingénieur allemand

qui inventa au début du 19^e siècle un véhicule à deux roues mu par le mouvement des pieds sur le sol. 50 ans plus tard, Pierre et Ernest Michaud eurent la riche idée de monter des pédales sur la roue avant. Disons-le tout net, le vélo est une invention franco-allemande.

Au même moment, l'homme, sans le savoir, se met à dérégler le thermostat de la planète. L'industrialisation commence, on extrait le charbon du ventre de la Terre, on brûlera le pétrole sans compter. Nos civilisations se construisent alors sur de l'énergie très peu chère qui remplace bras et animaux.

Aujourd'hui on se déplace vite, loin, facilement, et on sature routes et villes de 900 millions de véhicules dans le monde, 32 millions de voitures en France. Et surtout 90 % des voitures roulent avec une seule personne à bord, 25 % des trajets se font sur moins d'un kilomètre. Alors pourquoi renoncer à une drogue dont le bénéfice est immédiat ?

Parce que nos villes toussent, que nos enfants ne naissent pas avec un filtre à particules à la place des poumons, que le réchauffement climatique a un très bel avenir devant lui, que les énergies fossiles s'épuiseront même si on s'égosille sur la durée des réserves réelles, supposées, etc.

Bref, on aura beau ne pas connaître la fin du film, tout ceci n'est pas durable. La part des transports est en augmentation de 2 % par an et représentent plus de 25 % des GES (gaz à effet de serre), n'en déplaise aux admirateurs du génial (!) Claude Allègre. Les sciences et techniques évolueront mais ne résoudront qu'une partie du problème. Le problème des transports sera le plus difficile à résoudre.

Et moi et moi et moi à Bourg la Reine ? Ma ville est elle prête à la Vélorution ? Que nenni !

Contrairement à Sceaux sa voisine, à l'Haÿ, où des bandes et pistes cyclables existent, on a peu d'enthousiasme à prendre son vélo pour des déplacements quotidiens de courte distance.

Les freins sont les mêmes partout : sécurité - vol - entretien. Un antivol en U et un vélociste local peuvent résoudre une bonne partie des deux derniers points.

Comment être en sécurité dans une commune coupée comme une pastèque par la D 920 dite N 20. On a pacifié la rue René Roedel avec intelligence, soyons

ambitieux et ouvrons voies pour bus et vélo sur la N 20, Gallois, Carnot et Bièvre. La priorité n'est pas dans les petites rues. C'est jouable, encore faut il y croire, étudier les faisabilités techniques et le vouloir, cela s'appelle la volonté politique.

Fin des années trente, on envoie les tramways à la casse, on recouvre leurs rails de bitume. 70 ans plus tard, Paris et les grandes métropoles replantent des tramways dans les villes.

Fin des années 50, le prolo range son vélo, années 2000 après les succès de la Rochelle, Nantes, Strasbourg, Vélov' à Lyon et 700 villes réunies au sein des Villes Cyclables de France, le Vélib est un succès à Paris. La petite couronne s'en empare. Bobos, d'jeunes, ouvriers, cadres retrouvent cet outil d'enfance qu'est la bicyclette qui économise la santé, le porte-monnaie et la planète.

Que fait Bourg-la-Reine dans ce domaine ? Aujourd'hui, rien. Pourtant on a tous à y gagner.

Non, on ne résout pas tout avec une politique cyclable mais on contribue fortement à devenir un citoyen mobile responsable.

Vivre dans une ville fleurie qui trie ses déchets, c'est très bien. Mais ce n'est pas du développement soutenable ou de l'écologie ; c'est juste normal (pour le tri). Mais Bourg-la-Reine peut aussi faire fleurir des vélos.

À Londres, les courtiers et les directeurs de banque vont à la City en vélo, 40 % de la mobilité à Stockholm a lieu sur 2 roues, 25 % des Allemands empruntent un vélo tous les jours, les vélobus s'épanouissent aux Pays-Bas, heureux pays où la reconnaissance sociale des individus ne passe pas uniquement par l'achat d'une automobile que le marketing nous vend comme une résidence secondaire. Nous devrions, à l'image de ces cobayes européens qui ont compris les enjeux du monde à venir depuis plus de dix ans, survivre assez facilement à Bourg-la-Reine sur une bicyclette. Il faut juste penser l'avenir.

Denis Cheissoux, producteur et présentateur de l'émission « CO₂ mon amour » sur *France Inter*

